

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 février 2009

1. Le président ouvre la séance de cette Assemblée générale, à laquelle assiste une bonne centaine de membres. L'ordre du jour de la séance et le PV de l'Assemblée 2008 sont adoptés.
2. Madame Martine Rahier, Rectrice de l'Université, souhaite la bienvenue aux participants au nom de l'Université et présente ses vues sur le sujet « Spécificités et Avenir de l'Université de Neuchâtel ».
3. Le Doyen de la Faculté de droit, Monsieur Piermarco Zen Ruffinen, informe les participants des événements marquants pour la Faculté depuis l'an dernier et des développements en cours.
4. Le président présente son rapport annuel. Il rappelle en ouverture qu'il va effectuer sa dernière année à la présidence de l'Association et que quelques autres membres du Comité ont également décidé de se retirer à la fin du mandat en cours. La prochaine Assemblée sera donc l'objet de nouvelles élections et ceux qui ont des souhaits ou des suggestions sont priés de les faire au Comité. L'année 2008 a été marquée par le Colloque organisé à l'occasion du 250^{ème} anniversaire de la publication du « Droit des gens... » d'Emer de Vattel. Ce colloque a été d'une haute tenue, même si l'affluence est restée assez modeste, et il a permis de démontrer aux Neuchâtelois que cette grande personnalité, née à Couvet, reste universellement reconnue. Les personnalités invitées, certaines venant de fort loin (Chine, Japon, Etats-Unis) ont toutes exprimé leur grande satisfaction à l'issue du colloque. Les Actes de celui-ci seront publiés dans le courant de l'année 2009. L'Association a continué d'apporter son soutien à diverses manifestations de la Faculté, soit le séminaire de Strasbourg et, cette année, aux journées suisses de l'Association Henri Capitant et à l'équipe de la Faculté qui a participé à la « Willem C. Vis International Arbitration moot ». Une Convention avec la Société Académique neuchâteloise est en préparation dans l'idée de mieux coordonner les activités des alumni de l'Université. L'Association est également consultée dans la préparation des festivités prévues pour le 100^{ème} anniversaire de l'Université. Des informations plus précises seront données à ce propos dans la circulaire du mois de juin. Le prix UniNExt a été remis à Madame Ludivine Ferreira, pour son mémoire intitulé « La problématique de la peine de mort dans l'arsenal américain en comparaison avec le système suisse », dont le professeur Yvan Jeanneret a souligné la très grande qualité des sources, du raisonnement et du style.
5. La vice-présidente et caissière de l'Association, Madame Sylvie Hofer-Carbonnier, présente les comptes et lit le rapport des vérificateurs de comptes, Madame Catherine Schallenberger et Monsieur Jean-Marie Röthlisberger, qui ont dû s'excuser. Ceux-ci relèvent que les comptes ont été tenus de manière adéquate mais constatent une baisse des cotisations, point sur lequel le comité devra se pencher. Suivant la recommandation des vérificateurs, les comptes sont approuvés.
7. Le professeur François Bohnet présente les lauréats de la « Swiss moot court », étudiants de la Faculté qui ont remporté cette compétition.
6. Madame Ludivine Ferreira, lauréate du prix UniNExt, présente brièvement son mémoire, soulignant de manière fort claire ses conclusions principales.
7. L'Assemblée est suivie par l'allocution du Conseiller d'Etat Jean Studer sur les premiers enseignements de la crise économique et financière. De manière très didactique et devant une assistance captivée, Jean Studer explique les enjeux de la crise, soulignant notamment l'importance du secteur bancaire pour la Suisse en comparaison avec d'autres pays; la période difficile qui nous attend; les incertitudes sur l'avenir et les mesures à prendre à court et plus long terme. L'Assemblée est suivie comme de coutume d'un apéritif offert par l'Association.

Yves Sandoz, président

